

LES FICHES PRATIQUES

# Foire aux Questions

## RGPD

GT « Synergies RSSI/DPO »

2018



---

**CLUB DE LA SECURITE DE L'INFORMATION FRANÇAIS**

11 rue de Mogador - 75009 Paris

Tél. : +33 1 53 25 08 80 – Fax : +33 1 53 25 08 88

[clusif@clusif.fr](mailto:clusif@clusif.fr) – [www.clusif.fr](http://www.clusif.fr)

## Synthèse managériale

Le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Ce règlement, qui met l'accent sur la sécurité des données, instaure notamment le nouveau rôle de délégué à la protection des données (DPO pour Data Protection Officer en anglais).

Les exigences du RGPD amènent les responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) à jouer un rôle important aux côtés des DPO, voire à assumer cette mission complémentaire.

Dans ce contexte, le CLUSIF a souhaité réfléchir aux synergies et partenariats possibles entre RSSI et DPO, et plus largement, entre les différents acteurs de la sécurité des données. Le groupe de travail s'attache donc à répondre aux questions posées par l'application de la réglementation, dans une série de documents qu'il produit :

- Une infographie résumant le RGPD a été produite [en français](#) et [en anglais](#).
- Une série de fiches thématiques (FAQ) est publiée au fur et à mesure des travaux du groupe de travail :
  - Présentation de la réglementation
  - Données, traitement et responsable de traitement
  - Qu'est-ce qui change avec le RGPD ?
  - Quels sont les principes du règlement ?
  - Quelles sont les obligations du responsable de traitement (RT) ?
  - Quelle synergie avec le RSSI ?
  - Exercice des droits des personnes
  - Le délégué à la protection des données (DPO)
  - Analyse d'impact (PIA)

D'autres livrables sont en cours de réalisation.

L'article L. 122-5 de la propriété intellectuelle n'autorisant pas les représentations ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de l'ayant droit ou ayant cause, sauf exception stricte (« copies ou reproductions réalisées à partir d'une source licite et strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, etc.), toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit du présent document sans autorisation préalable du CLUSIF constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## Remerciements

---

Le CLUSIF tient à mettre ici à l'honneur les personnes qui ont rendu possible la réalisation de la foire aux questions (FAQ), tout particulièrement :

Les animateurs et les co-animateurs du groupe de travail :

Afaf	<b>FAFI</b>	<i>CONIX</i>	Co-animatrice
Garance	<b>MATHIAS</b>	<i>CABINET D'AVOCATS MATHIAS</i>	Co-animatrice
Dominique	<b>SOULIER</b>	<i>AGENCE DE LA BIOMÉDECINE</i>	Animateur
Thomas	<b>VAN DEN HEUVEL</b>	<i>AGENCE DE LA BIOMÉDECINE</i>	Animateur

Les rédacteurs de la FAQ et participants au groupe de travail :

David	<b>BARLOY</b>	<i>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE</i>
Sandrine	<b>BENARD</b>	<i>MÉDIANE SYSTÈME</i>
Philippe	<b>BRUNEL</b>	<i>DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME</i>
Isabelle	<b>BLOISE</b>	<i>HSC BY DELOITTE</i>
Patrick	<b>BLUM</b>	<i>ESSEC</i>
Daniel	<b>BRESSAN</b>	<i>APPRENTIS D'AUTEUIL</i>
Delphine	<b>DE SAINT CYR</b>	<i>BOURSE DIRECT</i>
Marie-Pierre	<b>FALLY</b>	<i>MÉDIANE SYSTÈME</i>
Benoît	<b>FUZEAU</b>	<i>CASDEN BANQUE POPULAIRE</i>
Didier	<b>HENIN</b>	<i>GROUPE CHD</i>
Fabrice	<b>IDIER</b>	<i>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS</i>
Olivier	<b>ITEANU</b>	<i>ITEANU AVOCATS</i>
Clothilde	<b>HACHIN</b>	<i>AGENCE NATIONALE DE LA SANTÉ</i>
Pierre-Emmanuel	<b>LERICHE</b>	<i>REXEL</i>
Thierry	<b>MATUSIAK</b>	<i>IBM</i>
Sophie	<b>MICHAS</b>	<i>AGIRC-ARRCO</i>
Milena	<b>PERALTA</b>	<i>ALTRAN</i>
Thierry	<b>PERTUS</b>	<i>CONIX</i>
Clara	<b>PETIT</b>	<i>ITEANU AVOCATS</i>
Ludovic	<b>PETIT</b>	<i>ALTRAN</i>
Hervé	<b>SCHAUER</b>	<i>HS2</i>
Betty	<b>SFEZ</b>	<i>CABINET SFEZ AVOCATS</i>
Isabelle	<b>THOMAS</b>	<i>ON-X</i>
Gustave	<b>YELDY</b>	<i>IMS NETWORKS SAS</i>



L'ESPRIT DE L'ÉCHANGE

## CLUB DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION FRANÇAIS

11 rue de Mogador

75009 Paris

France

☎ +33 1 53 25 08 80

[clusif@clusif.fr](mailto:clusif@clusif.fr)

Téléchargez toutes les productions du CLUSIF sur

[www.clusif.fr/publications](http://www.clusif.fr/publications)

---